

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0019006

97335

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 9600

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHADRAOUI neel

Date de naissance :

29.05.1952

Adresse :

78 Rue Traqué Imp. Soria CASA

1826, 00

Tél. : 0666408917

Total des frais engagés : 716111,00 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR LATIFA BENKIRAN
Spécialiste en Médecine du Travail
Exerçant Assermentée. Echographiste
C: 231, Bd Tahar Alaoui Casa-Anfa
Télé: 05 22 26 71 21

Date de consultation : 29/11/2021

Nom et prénom du malade : Khadijaoui Mohamed Age : 1952

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.F.A + Choleholœux renophath

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 23/12/2021

Signature de l'adhérent(e) :

R.

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/07/2011	Consultation	1-3	100DH	DR. TAFI ABBEY Praticien général Assistent(e). Echographiste 31, Bd Dr. Abdellatif Tel: 05 22 26 71 14
22/07/2011				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE HADJ TAZI Dr. Tazi Mona 01 Rue Imam Kastalani Habous Casablanca - Tel: 05 22 33 53 25	29/11/2021	1826,1

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

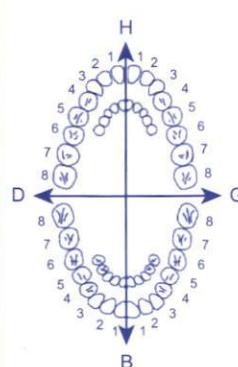
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Latifa Benkiran

Spécialiste en Médecine du Travail & Ergonomie
 Diplômée de la Faculté de Médecine de Rennes (France)
 Expert Assermentée près les Tribunaux
 Médecine Interne - Echographie - Médecine Générale
 Urgences : Clinique Massira - Centre Loixwell



201, Bd. Tahar Alaoui
 Avenue des FAR - CASABLANCA Anfa
 Tél/Fax : 05 22 26 71 21

E-mail : benkirani@yahoo.fr البريد الإلكتروني :

الدكتورة لطيفة بنكريان

اختصاصية في طب الشغل
 خريجة كلية الطب بربن (فرنسا)
 خبيرة م حلقة لدى المحاكم
 الطبيب الداخلي - الطبيب العام - الشخص بالصدى
 مستعجلات : مصحة المسيرة - مركز لوكسوبيل

شارع الطاهر العلوي 231
 محج الجيش الملكي - الدار البيضاء أنفا
 الهاتف /fax : 05 22 26 71 21

Casablanca, le 29 NOV. 2021 الدار البيضاء، في

$$145,90 \times 3 = 437,7 \text{ Ar Tahraoui Nabeel} \\ \text{Covene 5 m3 B})$$

$$150,40 \times 3 = 451,2 \text{ Ar Nael 3xBB} \\ \text{Var} \quad \text{Tr}$$

$$99,00 \times 2 = 198,00 \text{ Ar Odeles 2} \\ \text{Tr} \quad \text{Tr}$$

$$70,00 \times 3 = 210,00 \text{ Ar asni 3 BB} \\ \text{Cevashil} \quad \text{Tr}$$

$$176,40 \times 3 = 529,2 \text{ Arustek} \\ \text{Tr} \quad \text{Tr}$$

$$1826,1$$

DOCTEUR LATIFA BENKIRAN
 Spécialiste en Médecine du Travail
 Expert Assermentée Echographiste
 C.231, Bd Tahar Alaoui, Casablanca
 Tél: 05 22 26 71 21
 Fax: 05 22 26 71 21

PHARMACIE HADJ TAZI

Dr. Tazi Mona
 101 Rue Imam Kastalani Hadous
 Casablanca - Tél : 05 22 23 50 00

145,90

145,90

145,90

150,40

150,40

150,40

LOT 181032
EXP 02/2021
PPV 99.00DH

LOT 181763
EXP 08/2021
PPV 99.00DH

70,00
PPV 700.00
PER 04/21
LOT 11042



70,00
PPV 700.00
PER 04/21
LOT 11042

70,00
PPV 700.00
PER 04/21
LOT 11042

51381

a Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Micropakine 500mg. sac b30
P.P.V : 176,40 DH
6 118001 081684

CIP 034009

utorisé
51381



2 Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Micropakine 500mg. sac b30
P.P.V : 176,40 DH
6 118001 081684



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Micropakine 500mg. sac b30
P.P.V : 176,40 DH
6 118001 081684

51381
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Micropakine 500mg. sac b30
P.P.V : 176,40 DH
6 118001 081684